AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_09-DE Reçu le 08/02/2023



Délibération du Conseil Communautaire

Le 31 janvier 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de saint Paul Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 janvier 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

| Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire | 58 | | |
|--|----|---|--|
| Titulaires présents | 49 | Allain Tricoire — Jean-Pierre Prigul — Bernadette Bazinet — Janick Laville — Christine Berthé — Jean-Didier Andrieux — Pascal Devars — Monique Boineau-Serrano — Jean-Pierre Prunier — Murielle Cassier Didier Bazinet — Michel Desmoulin — Yves Mahaud — Philippe Bogaert — Alfred Gonnard — Jean-Marcel Beau — Daniel Bonnefond Bruno Limerat — Ludovic Gillaizeau — Francis Lafaye — Clément Lemercier — Géry Denis — Gilles Mercier — Nicolas Platon — Catherine Bezac-Gonthier — Laurent Casanave — Christine Laurent Catherine Esculier — Romain Perruchaud — Bernard Saint Martin — Philippe Chotard — Christophe Rossard — Jean-Pierre Chaumette — Francis Duverneuill — Virginie Mouche — Jean-Pierre Paretour — Joël De Luca — Gérard Caignard — Fabrice Boniface — Brigitte Pourtier — Philippe Dubourg — Priça Mortier — Pierre Janaillac — Edwige Badel — Joëlle Saint Martin — Marion Lafaye — Régis Defraye — Patrick Lachaud — Muriel Morlion | |
| Suppléants présents | 1 | Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil) | |
| Titulaires absents | 9 | Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Dominique Caillou – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand | |
| Procurations | 5 | Philippe Boismoreau à Yves Mahaud Joël Constant à Bruno Limerat Dominique Caillou à Nicolas Platon Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Denis Ferrand à Pierre Janaillac | |

AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_09-DE Regu le 08/02/2023

2023/09 du 31/01/2023

DELIBERATION N° 2023 /09: (Code Nomenclature /752)

DATE: 31 janvier 2023

RAPPORTEUR: Jean-pierre chaumette

OBJET: Attribution des subventions sportives 2022

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes, sur proposition de la commission sport et activités de pleine du 26 octobre « Soutien logistique et/ou financier aux associations sportives enseignant et entraînant les jeunes de 3 à 16 ans. »

Les critères d'attribution des subventions aux associations proposant une éducation sportive pour les moins de 16 ans sont :

- √ 400€ forfaitaire
- √ 10€ pour chaque enfant de moins de 16 ans résidant sur le territoire
- √ 20% des équipements pour l'école
- √ 150€ par manifestation sportive sur le territoire
- ✓ 200€ s'il existe des comptes spécifiques école

| Associations - Ecoles de sport | | Propositions |
|---------------------------------|---|--------------|
| Team Cycliste Verteillacoise | Ecole | 490 |
| Team Cycliste Verteillacoise | Championnat nouvelle Aquitaine Elite/Espoir | 300 |

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention à l'association Team Cyclisme Verteillacoise pour l'année 2022 d'un montant de 790€. Ce montant est budgété et rattaché sur le budget 2022

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55 Votes contre :0 Abstentions : 0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois Didier Bazinet Le secrétaire de séance du 31 janvier 2023 Jean-Marcel Beau

Signé électroniquement le 07/02/2023 à 18:27 par Didier BAZINET

